|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/22/8 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 14 septembre 2018 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-deuxième session**

**Genève, 19 – 23 novembre 2018**

PROPOSITION RÉVISÉE DE PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DE L’UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE SECTEUR DES LOGICIELS EN AFRIQUE, PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DU KENYA

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa vingtième et unième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné le document CDIP/21/7 sur le Projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique proposé par le Kenya. Le comité a accueilli favorablement le projet proposé et “a prié la délégation du Kenya de consulter les parties concernées, notamment le Secrétariat, afin de développer la proposition pour que celle-ci puisse être examinée à la prochaine session du comité”.
2. L’annexe du présent document contient une proposition révisée de projet de la République du Kenya, dans laquelle il est tenu compte des suggestions faites par le Secrétariat de l’OMPI.
3. *Le CDIP est invité à examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**RECOMMANDATIONS N° 11, 23, 24 ET 27 DU PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**DESCRIPTIF SU PROJET**

|  |
| --- |
| 1. RÉSUMÉ |
| Cote du projet | *DA\_11\_23\_24\_27\_01* |
| Titre | Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels |
| Recommandations du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 11 :* Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l’OMPI.*Recommandation n° 23 :* Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.*Recommandation n° 24 :* Demander à l’OMPI, dans le cadre de son mandat, d’étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI), en prenant aussi en considération l’importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).*Recommandation n° 27 :* Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d’un organe compétent de l’OMPI, des discussions axées sur l’importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d’aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l’utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel. |
| Brève description du projet | Le projet vise à renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels, dans le but de contribuer à la croissance économique dans les trois pays bénéficiaires par la fourniture d’instruments susceptibles d’être également utilisés dans d’autres pays.Les activités du projet et ses résultats escomptés permettront de renforcer les connaissances et les compétences des parties prenantes du secteur des logiciels en ce qui concerne le choix du moment et de la manière d’utiliser divers outils de propriété intellectuelle pour favoriser le développement et la commercialisation d’applications mobiles.Le projet créera des liens entre les pays bénéficiaires et, au sein de chacun de ces pays, entre les offices de propriété intellectuelle, les centres de TIC, les instituts de recherche et l’industrie.Initialement proposé par le Kenya à la vingt et unième session du CDIP (document CDIP/21/7), le présent document précise et développe la proposition de projet, en réponse aux observations formulées par les États membres. |
| Programme dont relève la mise en œuvre du projet | À déterminerDroit d’auteur/brevets/modèles d’utilité/marques/dessins et modèles/secrets d’affaires/concurrence |
| Liens avec d’autresprogrammes/projetsconnexes du Plan d’action pour ledéveloppement | Programmes 1, 2, 3, 7, 11, 17 et 30DA\_7\_23\_ 32\_01; DA\_19\_24\_27\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_01; DA\_1\_2\_4\_10\_11\_02. |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | *III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources**humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce**qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.**IV.2 Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation des informations en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité.**III.6. Renforcement des capacités d’utilisation de la propriété intellectuelle au service de l’innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche.* |
| Durée du projet | 36 mois, à compter du 1er janvier 2019. |
| Budget du projet | *Total hors dépenses de personnel : 361 000 francs suisses* |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET |
| 2.1. Introduction |
| Les téléphones intelligents et le haut débit mobile ont stimulé le développement et la démocratisation de l’accès à Internet dans le monde entier, et donné lieu à une forte demande d’applications mobiles. Dans le domaine des technologies de l’information et de la communication (TIC) comme dans des secteurs économiques aussi variés que la banque et l’agriculture, l’innovation et la croissance s’appuient de plus en plus sur des applications mobiles intelligentes. La mondialisation de l’innovation qui en résulte ouvre de nouvelles perspectives pour les concepteurs et les producteurs de logiciels des pays en développement. Des centres de TIC ont été créés par les gouvernements en collaboration avec l’industrie, afin de favoriser les échanges entre concepteurs, universitaires, chefs d’entreprises et investisseurs.Cette nouvelle dynamique ouvre pour le secteur des logiciels de nombreuses possibilités de contribution au développement durable sur tous les continents, dès lors que la créativité, l’innovation et l’investissement bénéficient d’une rétribution économique. Le système de la propriété intellectuelle offre toute une gamme d’instruments qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la commercialisation des applications mobiles, mais le choix de la combinaison optimale parmi ces derniers est déterminé par le contexte. Les parties prenantes du secteur des logiciels manquent souvent d’informations et de connaissances en ce qui concerne les instruments de propriété intellectuelle à leur disposition et la manière de les exploiter. L’utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle à l’appui des applications mobiles reste donc un objectif difficile à atteindre dans de nombreux marchés émergents. |
| 2.2. Objectifs |
| Le projet concerne les recommandations n° 11, 23, 24 et 27, et vise l’objectif général et les objectifs particuliers indiqués ci-après :Objectif général :Contribuer au développement économique de trois pays par le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels, notamment par la fourniture d’instruments susceptibles d’être également utilisés dans d’autres pays.Objectifs particuliers :Contribuer au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle à l’appui des applications mobiles en assurant la formation des chercheurs, concepteurs et chefs d’entreprises en ce qui concerne l’éventail des instruments de propriété intellectuelle à leur disposition et la manière de les utiliser pour favoriser l’aboutissement de leurs efforts dans ce domaine.Sensibiliser les chefs d’entreprises, les institutions financières, les fournisseurs de capital-risque et les autres investisseurs à l’utilisation de la propriété intellectuelle comme atout et instrument de collaboration en favorisant l’échange de connaissances et d’expériences.Favoriser le respect de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en sensibilisant les chercheurs, les concepteurs et les chefs d’entreprises aux instruments et mécanismes permettant d’assurer une protection efficace des droits de propriété intellectuelle relatifs aux applications mobiles, notamment la médiation et l’arbitrage.  |
| 2.3. Stratégie de mise en œuvre |
| A. PortéeLe projet sera mis en œuvre dans trois pays pilotes.Les États membres intéressés à participer au projet seront invités à faire le point sur leur situation en matière de propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels, en mettant plus particulièrement l’accent sur les applications mobiles, les centres de TIC et la collaboration avec les instituts de recherche.B. Critères de sélection des pays bénéficiairesChacun des États membres intéressés devra désigner un organisme chef de file national et un coordonnateur, par exemple un fonctionnaire de son bureau des marques ou office de propriété intellectuelle, auquel il sera demandé de fournir des informations préliminaires sur les aspects suivants :* compte-rendu de la situation du secteur local des applications mobiles (préférablement étayé par des exemples de réussites et des données économiques et statistiques);
* manifestation d’intérêt du secteur local des applications mobiles (de préférence par une association établie d’entreprises de logiciels et d’applications mobiles);
* existence ou non dans le cadre juridique national d’instruments de propriété intellectuelle permettant de protéger les applications mobiles;
* degré d’utilisation des instruments de propriété intellectuelle recensés dans le secteur local des logiciels;
* détails précis sur les lacunes et les défis auxquels doit répondre le projet;
* résultats attendus de la mise en œuvre du projet;
* engagement et stratégie d’intégration des résultats du projet;
* acceptation d’un rôle éventuel de champion régional de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels et d’une contribution consistant à transposer les enseignements et instruments dans d’autres États membres;
* existence d’un ou plusieurs centres de TIC et services de vidéoconférences.

C. Étude exploratoireUne fois les trois pays participants choisis, une étude exploratoire sera menée, afin d’approfondir l’évaluation de la situation dans chacun de ces derniers et de préciser les activités du projet, les résultats escomptés et les objectifs. Le cahier des charges de cette étude exploratoire sera le suivant :* évaluer l’importance et les caractéristiques du secteur des applications mobiles dans les trois pays bénéficiaires du projet;
* rendre compte de l’existence d’instruments de propriété intellectuelle et de leur mise en œuvre aux fins de la protection des applications mobiles dans les trois pays bénéficiaires du projet;
* présenter, le cas échéant, toute utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels comme moyen de lever des capitaux et s’assurer des investissements;
* décrire la collaboration du secteur des logiciels avec les instituts de recherche et les centres de TIC dans les trois pays bénéficiaires du projet, ainsi que le rôle que joue la propriété intellectuelle dans ces pays;
* vérifier s’il existe, dans les trois pays bénéficiaires, des mécanismes locaux et étrangers de financement et de collaboration pour le secteur des logiciels;
* vérifier si des études ou initiatives susceptibles de créer une synergie avec le projet ou de l’enrichir ont été entreprises récemment ou sont en cours dans d’autres organisations intergouvernementales, notamment l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l’Union internationale des télécommunications (UIT);
* évaluer, sur la base de recherches documentaires et d’entretiens avec les parties prenantes des trois pays bénéficiaires, les difficultés et impératifs auxquels fait face le secteur local des logiciels pour renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle à l’appui des applications mobiles;
* en concertation avec les pays bénéficiaires du projet et le Secrétariat de l’OMPI, proposer des activités précises à mener dans chacun des pays bénéficiaires pour mettre en œuvre le projet et obtenir les résultats escomptés;
* désigner des indicateurs de référence destinés à être utilisés pour mesurer l’impact global du projet dans les trois pays bénéficiaires, un an, trois ans et cinq ans après l’achèvement de ce dernier.

D. Activités et résultats escomptésSous réserve d’ajustements une fois l’étude exploratoire terminée, voici les activités qui seront entreprises et les résultats escomptés :* édition et traduction d’une publication sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles;
* classification des divers droits de propriété intellectuelle se rapportant à la protection des applications mobiles, notamment, selon les cas, le droit d’auteur, les brevets, les modèles d’utilité, les marques, les dessins ou modèles et les secrets d’affaires;
* module de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et la commercialisation des applications mobiles (notamment sur l’accès aux informations de tiers et l’exploitation d’objets protégés appartenant à des tiers, ainsi que sur l’utilisation de la propriété intellectuelle comme moyen de lever des capitaux et s’assurer des investissements);
* module de formation sur les principaux contrats du secteur des applications mobiles, notamment le contrat de licence d’utilisateur final et le contrat de concepteur d’applications;
* modules de formation sur la médiation et l’arbitrage dans le secteur des logiciels, élaborés en collaboration avec le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI (un cours destiné aux concepteurs d’applications mobiles et aux chefs d’entreprises, et un autre, de niveau plus avancé, à l’intention des juristes et des fonctionnaires);
* dialogue interactif entre les parties prenantes du secteur des logiciels et les institutions financières, fournisseurs de capital-risque et autres investisseurs dans les trois pays bénéficiaires;
* établissement d’un lien par vidéoconférence entre les centres de TIC de trois pays bénéficiaires afin de favoriser l’échange entre les parties prenantes du secteur des logiciels de connaissances et de données d’expérience en matière d’utilisation de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les collaborations avec les universités et autres instituts de recherche, les partenariats commerciaux, les défis, les solutions et les réussites en matière de propriété intellectuelle;
* éléments de sensibilisation de base à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants en informatique des écoles secondaires, universités et autres instituts de recherche des pays bénéficiaires;
* programme de mentorat dans lequel des chefs d’entreprise expérimentés et des avocats spécialisés donnent de leur temps pour faciliter le démarrage d’entreprises de logiciels dans les pays bénéficiaires;
* boîte à outils de propriété intellectuelle destinée à être utilisée dans les pays bénéficiaires dans le cadre du projet, comprenant notamment un cours d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI à l’intention des professionnels du secteur des logiciels;
* plateforme en ligne destinée à favoriser les échanges internationaux de connaissances et de bonnes pratiques de propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels;
* deux ateliers dans chacun des pays bénéficiaires (un premier atelier pour le lancement du projet avec les parties prenantes locales, et un deuxième atelier pour la confirmation définitive des résultats escomptés);
* deux réunions de coordination avec les coordonnateurs nationaux des trois pays bénéficiaires au siège de l’OMPI à Genève (une première réunion après l’achèvement de l’étude exploratoire, et une deuxième réunion pour la finalisation et la confirmation définitive des résultats escomptés);
* vidéoconférences avec les bénéficiaires du projet chaque fois qu’ils en font la demande, afin de favoriser la réalisation des activités et résultats escomptés ci-dessus.
 |
| 2.4. Risques potentiels et mesures de prévention |
|

|  |  |
| --- | --- |
| **Risques potentiels** | **Mesures de prévention** |
| Faible maîtrise au niveau local  | Chaque pays bénéficiaire doit nommer un coordonnateur spécial chargé d’assurer la gestion du projet sur son territoire tout au long de son cycle de vie, en concertation avec le chef de projet de l’OMPI.Si l’examen du projet à mi-parcours révèle qu’un ou plusieurs des pays bénéficiaires ne parviennent pas à réaliser les objectifs d’étape, le projet est interrompu dans le ou les pays en question. |
| Manque d’intérêt des bénéficiaires potentiels (PME, jeunes pousses, universités, etc.) | Les partenaires nationaux doivent faire connaître les informations relatives au projet et à ses avantages dès les tout premiers stades de ce dernier, et procéder à une évaluation initiale destinée à définir et diversifier le groupe des bénéficiaires, pour faire en sorte que leurs attentes soient adéquatement prises en considération dans le cadre des formations, des ateliers et des réunions de coordination.Confirmation, à l’occasion de l’atelier de lancement du projet dans chacun des pays bénéficiaires, de l’expression d’intérêt du secteur local des applications mobiles ou de l’association commerciale concernée. |

 |
| 3. EXAMEN ET ÉVALUATION |
| 3.1. Calendrier d’examen du projet |
| Auto-évaluation de mi-parcours, 18 mois après le lancement du projet;Auto-évaluation finale, après l’achèvement du projet;Évaluation externe, après l’achèvement du projet et l’auto-évaluation finale. |
| 3.2. Auto-évaluation du projet |
| *Résultats du projet* | *Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats)* |
| Pays bénéficiaires sélectionnés | * Trois pays sélectionnés (décision fondée sur des critères de sélection).
 |
| Rapport de l’étude exploratoire | * Vue d’ensemble du secteur des logiciels dans les trois pays bénéficiaires.
* Vue d’ensemble de la disponibilité et de l’utilisation d’instruments de propriété intellectuelle dans les trois pays bénéficiaires.
* Vue d’ensemble des difficultés et des besoins à prendre en compte aux fins du renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels dans les trois pays bénéficiaires.
* Vue d’ensemble de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels comme moyen de lever des capitaux et s’assurer des investissements.
* Indicateurs de référence destinés à être utilisés pour mesurer l’impact global du projet dans les trois pays bénéficiaires.
* Proposition d’activités précises à mener pour mettre en œuvre le projet et obtenir les résultats escomptés.
* Rapport final de l’étude validé par les coordonnateurs locaux des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l’OMPI.
 |
| Publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles | * Traduction de la publication dans les langues officielles de l’OMPI en usage dans les pays bénéficiaires du projet.
* Statistiques relatives au nombre de téléchargements de la publication de l’OMPI (ou de consultations de la publication sur le Web).
* Pourcentage de bénéficiaires (groupes d’utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu et l’accessibilité de la publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles.
 |
| Classification des droits de propriété intellectuelle se rapportant à la protection des applications mobiles | * Trois tableaux indiquant la classification applicable dans chacun des pays bénéficiaires.
* Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire de l’utilité du tableau en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
* Nombre d’instituts de recherche, centres de recherche-développement, centres de TIC et universités de chaque pays bénéficiaire confirmant l’utilité du tableau en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
 |
| Module de formation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services basés sur des logiciels | * Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire de l’utilité du module de formation en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
* Nombre de participants à la formation par secteur (entités commerciales, organisations de recherche-développement, universités, secteur public, jeunes pousses, etc.)
 |
| Module de formation sur les principaux contrats du secteur des applications mobiles | * Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire de l’utilité du module de formation en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
* Nombre de participants à la formation (entités commerciales, organisations de recherche-développement, universités, secteur public, jeunes pousses, etc.), par pays.
 |
| Modules de formation sur la médiation et l’arbitrage | * Livraison de deux modules de formation (un pour les concepteurs et les chefs d’entreprises, et un autre pour les juristes et les fonctionnaires).
* Pourcentage des participants (pour chaque module) ayant évalué de manière positive la formation et le matériel de formation.
* Insertion d’une clause d’arbitrage dans un contrat ou soumission d’un litige à la médiation ou à l’arbitrage par au moins deux jeunes pousses dans chacun des pays bénéficiaires.
 |
| Dialogue avec les institutions financières, les fournisseurs de capital-risque et les investisseurs | * Tenue d’un dialogue interactif dans les trois pays bénéficiaires.
* Nombre de participants au dialogue appartenant aussi bien au secteur des applications mobiles qu’au secteur financier.
 |
| Établissement d’un lien entre les centres de TIC dans les pays bénéficiaires  | * Vidéoconférences avec la participation des trois pays bénéficiaires.
* Pourcentage des participants à une vidéoconférence qui confirment son utilité.
 |
| Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants | * Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les langues locales en usage dans les trois pays bénéficiaires.
* Pourcentage des étudiants de chaque pays bénéficiaire qui confirment l’utilité des éléments en ce qui concerne leur sensibilisation à la propriété intellectuelle.
 |
| Programme de mentorat | * Au moins trois mentors acceptant de participer.
* Engagement d’au moins deux bénéficiaires du programme dans chacun des trois pays bénéficiaires à participer.
* Confirmation par au moins deux jeunes pousses dans chacun des pays bénéficiaires, au moyen d’exemples de cas de réussite (avantages pratiques), de l’efficacité du programme de mentorat en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
 |
| Boîte à outils de propriété intellectuelle | * Boîte à outils de propriété intellectuelle pouvant être utilisée dans les pays bénéficiaires et les autres pays intéressés dans les langues de travail.
* Pourcentage de bénéficiaires (groupes d’utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu et l’accessibilité de la boîte à outils de propriété intellectuelle.
 |
| Plateforme en ligne | * Plateforme en ligne pouvant être utilisée dans les pays bénéficiaires et les autres pays intéressés.
* Pourcentage de bénéficiaires (groupes d’utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive l’utilité de la plateforme en ce qui concerne le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle.
 |
| Ateliers dans chacun des pays bénéficiaires  | * Nombre et groupe de participants, par pays et par atelier.
* Pourcentage des participants (par pays) ayant évalué de manière positive le résultat de chaque atelier.
* Pourcentage de femmes parmi les participants.
 |
| Réunions de coordination à Genève | * Nombre de chefs de projet/coordonnateurs nationaux par réunion.
* Pourcentage de participants ayant évalué de manière positive le résultat de chaque réunion.
* Pourcentage de femmes parmi les participants.
 |
| *Objectifs du projet* | *Indicateurs de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet (indicateurs de résultats)* |
| Contribuer à la croissance économique | * Confirmation par au moins deux pays bénéficiaires, au moyen d’études de cas et d’exemples de réussites, de l’efficacité du projet en ce qui concerne le renforcement du secteur local des logiciels.
 |
| Augmenter les possibilités de financement et les options commerciales pour les applications mobiles | * Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire de l’utilité du projet en ce qui concerne l’obtention de financements appuyés sur la propriété intellectuelle ou l’établissement de collaborations avec des instituts de recherche, des centres de TIC ou des acteurs de l’industrie.
 |
| Développer le respect de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels | * Confirmation par au moins deux jeunes pousses de chaque pays bénéficiaire, au moyen d’études de cas et d’exemples de réussites, de l’efficacité du projet en ce qui concerne l’application de leurs droits de propriété intellectuelle et la prévention ou le règlement de litiges.
 |

## RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

a) Année 2019\*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet** | **2019** | **Total** | **Total** |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
| Étude exploratoire |  | 20 000 |  | 20 000 | 20 000 |
| Première réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux |  | 20 000 |  | 20 000 | 20 000 |
| Premiers ateliers dans les trois pays bénéficiaires |  | 30 000 |  | 30 000 | 30 000 |
| Traduction de la publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles |  | 30 000 |  | 30 000 | 30 000 |
| **Total** |  | **100 000** |  | **100 000** | **100 000** |

b) Exercice biennal 2020-2021\*[[1]](#footnote-2)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet** | **2020** | **2021** | **Total** | **Total** |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
|   |  | 0 |  |  |  | 0 |   |
| Aide-mémoire et module de formation sur l’accès aux informations de tiers en matière de propriété intellectuelle |  | 10 000 |  | 8 000 |  | 18 000 |   |
| Aide-mémoire et module de formation sur les contrats |  | 10 000 |  | 8 000 |  | 18 000 |   |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les chefs d’entreprises de logiciels |  | 12 000 |  | 8 000 |  | 20 000 |   |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les juristes et fonctionnaires |  | 12 000 |  | 8 000 |  | 20 000 |   |
| Dialogue avec les institutions financières et les investisseurs |  | 5 000 |  | 5 000 |  | 10 000 |   |
| Vidéoconférences entre les centres de TIC de six pays bénéficiaires |  | 5 000 |  | 5 000 |  | 10 000 |   |
| Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants en informatique |  | 10 000 |  |  |  | 10 000 |   |
| Programme de mentorat |  | 20 000 |  | 20 000 |  | 40 000 |   |
| Boîte à outils de propriété intellectuelle pour le secteur des logiciels |  | 15 000 |  | 15 000 |  | 30 000 |   |
| Plateforme en ligne |  | 10 000 |  | 10 000 |  | 20 000 |   |
| Atelier final dans les trois pays bénéficiaires |  |  |  | 30 000 |  | 30 000 |   |
|   |  |  |  | 0 |  | 0 |   |
| Dernière réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux |  |  |  | 20 000 |  | 20 000 |   |
| Auto-évaluation du projet |  |  |  | 15 000 |  | 15 000 |   |
| **Total** |  | **109 000** |  | **152 000** |  | **261 000** |  |

DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL, PAR CATÉGORIE DE COÛT

a) Année 2019\*

|  |  |
| --- | --- |
|  | *(Francs suisses)* |
| **Activités** | **Voyages, formations et indemnités**  | **Services contractuels** | **Total** |
| **Missions de fonctionnaires** | **Voyages de tiers** | **Formations et indemnités de voyage connexes** | **Conférences** | **Publication** | **Services contractuels de personnes** | **Autres services contractuels** |
| Étude exploratoire |  |  |  |  |  | 20 000 |  | 20 000 |
| Première réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux |  | 20 000 |  |  |  |  |  | 20 000 |
| Premier atelier dans trois des pays bénéficiaires | 15 000 | 15 000 |  |  |  |  |  | 30 000 |
| Traduction de la publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles |  |  |  |  |  |  | 30 000 | 30 000  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | **15 000** | **35 000** |  |  |  | **20 000** | **30 000** | **100 000** |

b) Exercice biennal 2020-2021

|  |  |
| --- | --- |
|  | *(Francs suisses)* |
| **Activités** | **Voyages, formations et indemnités**  | **Services contractuels** | **Total** |
| **Missions de fonctionnaires** | **Voyages de tiers** | **Formations et indemnités de voyage connexes** | **Conférences** | **Publication** | **Services contractuels de personnes** | **Autres services contractuels** |
| Aide-mémoire et module de formation sur l’accès aux informations de tiers en matière de propriété intellectuelle |  |  |  |  |  | 18 000 |  | 18 000 |
| Aide-mémoire et module de formation sur les contrats |  |  |  |  |  | 18 000 |  | 18 000 |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les chefs d’entreprises de logiciels |  |  |  |  |  | 20 000 |  | 20 000 |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les juristes et fonctionnaires |  |  |  |  |  | 20 000 |  | 20 000 |
| Dialogue avec les institutions financières et les investisseurs | 10 000 |  |  |  |  |  |  | 10 000 |
| Vidéoconférences entre les centres de TIC de six pays bénéficiaires |  |  |  |  |  |  | 10 000 | 10 000 |
| Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants en informatique |  |  |  |  | 5 000 |  | 5 000 | 10 000 |
| Programme de mentorat | 15 000 | 15 000 |  |  |  |  | 10 000 | 40 000 |
| Boîte à outils de propriété intellectuelle pour le secteur des logiciels |  |  |  |  | 10 000 | 20 000 |  | 50 000 |
| Plateforme en ligne |  |  |  |  |  |  | 20 000 | 20 000 |
| Atelier final dans trois des six pays bénéficiaires | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  |  | 20 000 |
| Atelier final dans trois des six pays bénéficiaires | 10 000 | 10 000 |  |  |  |  |  | 20 000 |
| Dernière réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux | 5 000 | 15 000 |  |  |  |  |  | 20 000 |
| Auto-évaluation du projet |  |  |  |  |  |  | 15 000 | 15 000 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | **40 000** | **50 000** |  |  | **15 000** | **96 000** | **60 000** | **261 000** |

\* Sous réserve de l’approbation du Comité du programme et budget.

1. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

b) Année 2019\*

|  |  |
| --- | --- |
| **Activité** | **Trimestres 2019** |
| 1er | 2e | 3e | 4e |
| Sélection des pays bénéficiaires | x |  |  |  |
| Étude exploratoire |  | x | x |  |
| Première réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux |  |  | x |  |
| Premiers ateliers dans les trois pays bénéficiaires |  |  |  | x |
| Traduction de la publication de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles  | x | x |  |  |

a) Exercice biennal 2020-2021

| **Activité** | **Trimestres 2020** | **Trimestres 2021** |
| --- | --- | --- |
| 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e | 4e |
| Aide-mémoire et module de formation sur l’accès aux informations de tiers en matière de propriété intellectuelle |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Aide-mémoire et module de formation sur les contrats |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les chefs d’entreprises de logiciels |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Module de formation sur l’application des droits, la médiation et l’arbitrage pour les juristes et fonctionnaires |  |  |  | x | x | x | x |  |
| Dialogue avec les institutions financières et les investisseurs |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Vidéoconférences entre les centres de TIC de trois pays bénéficiaires |  | x |  | x |  | x |  | x |
| Éléments de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l’intention des étudiants en informatique |  |  | x | x |  |  |  |  |
| Programme de mentorat |  | x | x | x | x | x | x |  |
| Boîte à outils de propriété intellectuelle pour les applications mobiles |  | x | x | x | x | x | x |  |
| Plateforme en ligne |  | x | x | x | x | x | x |  |
| Atelier final dans les trois pays bénéficiaires |  |  |  |  |  | x | x |  |
| Dernière réunion de coordination avec les coordonnateurs nationaux |  |  |  |  |  |  |  | x |
| Auto-évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  | x |

\* Sous réserve de l’approbation du budget du projet pour 2019 par le Comité du programme et budget.

[Fin de l’annexe et du document]

1. *\* Sous réserve de l’approbation du Comité du programme et budget.* [↑](#footnote-ref-2)